

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

W.7/1/Add.8

28 October 1952

Special Distribution

WORKING PARTY 8 ON NETHERLANDS ACTION UNDER ARTICLE XXIII:2

Membership:

Chairman: Dr. Treu

Austria	Germany
Burma	Haiti
Brazil	Sweden
	Southern Rhodesia

Terms of reference:

To consider the measure which the Government of the Netherlands has notified that it intends to take in accordance with Article XXIII:2 and to report to the CONTRACTING PARTIES as to the appropriateness of such measures, having regard to the equivalence of the measure proposed to the impairment suffered by the Netherlands as a result of United States restrictions on imports of dairy products.

GROUPE DE TRAVAIL N° 8 SUR LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT
DES PAYS-BAS CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE XXIII

Composition:

Président: Dr. Treu

Allemagne	Brésil
Autriche	Haïti
Birmanie	Rhodésie du Sud
	Suède

Mandat:

Examiner les mesures que le gouvernement des Pays-Bas a l'intention de prendre, au titre du paragraphe 2 de l'article XXIII, ainsi qu'il l'a notifié aux PARTIES CONTRACTANTES; faire rapport aux PARTIES CONTRACTANTES sur le point de savoir si ces mesures sont indiquées du point de vue de leur équivalence avec les avantages découlant de l'Accord pour les Pays-Bas et qui se trouvent annulés du fait des restrictions à l'importation de produits laitiers instituées par les Etats-Unis d'Amérique.